

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00286

Numéro SIREN : 910 148 857

Nom ou dénomination : A VOS COULEURS

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 12759



Désignation de l'entreprise		A VOS COULEURS				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		36 ROUTE DE BOURG EN BRESSE		01960	SERVAS			
SIRET		9 1 0 1 4 8 8 5 7 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		10		Durée de l'exercice précédent*				
		Exercice N clos le						
		3 1 1 2 2 0 2 2						
		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *		010	55 000	012	4 611	50 389
		{ Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles*			028	5 825	030	1 068	4 757
	Immobilisations financières* (1)			040	522	042		522
	Total I (5)			044	61 347	048	5 679	55 668
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	3 016	052		3 016
		Marchandises *		060	2 242	062		2 242
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068		070		
		{ Autres* (3)		072	173	074		173
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	34 210	086		34 210	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	39 641	098		39 641	
	Total général (I + II)		110	100 988	112	5 679	95 309	
		PASSIF				Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			2 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			8 818		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
Total I		142			10 818			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			67 001		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			3 022		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 5 200)		172			14 467		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			84 491			
Total général (I + II + III)		180			95 309			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	56 909		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	61 347		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

O.N

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A VOS COULEURS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402	55 000	404		406	55 000	
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442	4 675	444		446	4 675	
	Installations générales agencements, aménagements divers		450		452	1 150	454		456	1 150	
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482	522	484		486	522	
TOTAL			490		492	61 347	494		496	61 347	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497	4 611	498		499	4 611		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	980	534		536	980		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	88	544		546	88		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL		570		572	5 679	574		576	5 679	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR											
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

certifié conforme

 O.N

A VOS COULEURS

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 36 ROUTE DE BOURG EN BRESSE 01960 SERVAS

RCS n°910148857- RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Madame NANTIER OPHELIE, actionnaire unique Présidente de la société A VOS COULEURS, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 8 817,97 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires au cours de cet exercice est de 112 684,23 Euros.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 117 042,10 Euros

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 106 225,22 Euros

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 442,91 Euros

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 172,78 Euros,
- Les liquidités sont de 34 210,05 Euros,

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 4 607,90 Euros,
- Les variations de stocks de marchandises sont de -2 242,22 Euros,
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 11 529,96 Euros,
- Les variations de stocks de matières premières sont de -3 015,86 Euros,
- Les autres achats et charges externes sont de 25 613,18 Euros,
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 774,55 Euros,
- Les salaires et traitements sont de 51 951,71 Euros,
- Les charges sociales sont de 11 317,31 Euros,
- Les dotations aux amortissements sont de 5 678,76 Euros,
- Les autres charges sont de 9,93 Euros,
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 est de 8 817,97 Euros.
- L'effectif est de 3 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations incorporelles : 55 000,00 Euros
- Installations et agencements divers : 1 149,66 Euros
- Matériels et outillages : 4 675,00 Euros

- Immobilisations financières : 522,24 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Rien à signaler.

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, est établi ce jour.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 8 817,97 Euros formant un résultat affectable de 8 817,97 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la dotation à la réserve légale, soit 200,00 Euros ;
- Aux autres réserves pour 8 617,97 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Fait à SERVAS
Le 30/06/2023

La Présidence.

Madame NANTIER OPHELIE



Certifié conforme

A VOS COULEURS

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 36 ROUTE DE BOURG EN BRESSE 01960 SERVAS

RCS n°910148857- RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT SPECIAL DE LA PRÉSIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

En application de l'article L227-10 alinéa 1 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être présenté.

En application de l'article L227-10 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son actionnaire, doit être présenté.

Il est indiqué que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

COMPTE COURANT D'ASSOCIE

Cette convention a été passée entre NANTIER OPHELIE et la société.

COMPTE COURANT :

Madame NANTIER Ophélie a consenti une avance de trésorerie à la société, dont le montant s'élevait à la clôture de l'exercice à 5 200 euros. Cette avance n'a pas été rémunérée au titre de l'exercice écoulé.

Fait à SERVAS

Le 30 Juin 2023

La Présidente.

Madame NANTIER OPHELIE



CERTIFIÉ CONFORME

A VOS COULEURS

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 36 ROUTE DE BOURG EN BRESSE 01960 SERVAS

RCS n°910148857- RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 30/06/2023

à 10h00

au siège social

La soussignée MME NANTIER OPHELIE, actionnaire unique, de la société A VOS COULEURS, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME NANTIER OPHELIE, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 8 817,97 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 8 817,97 Euros formant un résultat affectable de 8 817,97 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 200,00 Euros ;
- Aux autres réserves pour 8 617,97 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'actionnaire unique approuve les conventions suivantes, y compris celles susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L227-10 du code de commerce :

- L'actionnaire unique approuve la convention COMPTE COURANT D'ASSOCIE, visée à l'article L227-10 du code de commerce, conclue entre NANTIER OPHELIE et la société, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

COMPTE COURANT :

Madame NANTIER Ophélie a consenti une avance de trésorerie à la société, dont le montant s'élevait à la clôture de l'exercice à 5 200 euros. Cette avance n'a pas été rémunérée au titre de l'exercice écoulé.

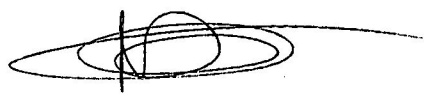
L'actionnaire unique a adopté la Décision .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à SERVAS,
Le 30/06/2023.

Signature de l'actionnaire unique, MME NANTIER OPHELIE :

 certifié conforme

A VOS COULEURS

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 36 ROUTE DE BOURG EN BRESSE 01960 SERVAS

RCS n°910148857- RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Madame NANTIER OPHELIE Née NANTIER 20 LOTISSEMENT LES PLATANES 01960 SERVAS	200	200		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 1 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 200 Actions.

La Présidence de séance

Madame NANTIER OPHELIE

